Jour de séance 64

le mardi 13 mai 2014

13 h

Prière.

M. Kenny (Bathurst) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le premier ministre à permettre à l'Association des barbiers de déposer des modifications de la loi d'intérêt privé qui la régit relativement au cumul de deux permis. (Pétition 12.)

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Flemming:

90, Loi modifiant la Loi sur l'expropriation.

M. Riordon donne avis de motion 61 portant que, le vendredi 16 mai 2014, appuyé par M. Malloch, il proposera ce qui suit :

attendu que le député de Kent a fait publier une annonce publicitaire dans laquelle il prétend avoir créé deux entreprises;

attendu que, selon l'annonce, le député aurait aussi contribué à la fondation d'un cabinet d'avocats;

attendu que des questions ont été posées quant à l'ampleur de l'expérience professionnelle du député de Kent;

attendu que la population du Nouveau-Brunswick est en droit de bien comprendre l'expérience que le député de Kent apporte à son poste;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer un curriculum vitae détaillé indiquant, avec les dates, pendant combien de mois et d'années il a occupé chaque poste dont il a été titulaire et les fonctions de chaque poste;

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer des renseignements sur les deux entreprises qu'il a créées, dont le nom des entreprises, la date de création, leur emplacement, y compris l'adresse civile, le nombre d'employés, les produits annuels et les charges annuelles, la situation actuelle des entreprises, la participation actuelle du député de Kent à ces entreprises, la date de la cessation des activités des entreprises, le cas

échéant, et la date de vente des entreprises ainsi que les nom et adresse de l'acheteur, le cas échéant;

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer des renseignements sur le cabinet d'avocats qu'il a aidé à fonder, y compris le nom et l'adresse du cabinet, ses responsabilités au cabinet, les dates de sa participation, le nombre de causes instruites et d'autres renseignements indiquant comment il a aidé à fonder le cabinet;

que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le député de Kent à déposer les renseignements en question avant la fin de la séance du vendredi 16 mai 2014.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, demande l'autorisation de la Chambre pour proposer une motion en vue de siéger ce soir, après l'heure habituelle de la levée de séance ; la demande est rejetée.

L'hon. P. Robichaud donne avis que, le mercredi 14 mai 2014, la deuxième lecture du projet de loi 90 sera appelée.

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 88, 89 et 87 soit appelée, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 85, 83, 60, 74, 78 et 79.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 72, Loi sur les sports de combat;
- 80, Loi modifiant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires;
- 81, Loi modifiant la Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires;
- 82, Loi modifiant la Loi sur les franchises;
- 86, Loi concernant le changement d'allégeance politique.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 88, Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Urquhart, vice-président, assume sa suppléance.

Sur la demande de l'hon. P. Robichaud, le président suppléant revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

L'hon. P. Robichaud, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, à 17 h 30, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires de l'Assemblée législative.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 88 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 88, *Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 89, *Loi sur les emprunts de 2014*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 89 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 89, *Loi sur les emprunts de 2014*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 87, Loi sur la transparence et la responsabilisation financières, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Urquhart reprend la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée à la deuxième lecture des projets de loi est écoulée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. C. Landry.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Landry, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a étudié les questions dont il a été saisi et a adopté les derniers crédits.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.2 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2014-2015 COMPTE ORDINAIRE

	Votés (\$)
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	
Indemnités des députés, comités et activités	8 372 000
Moins : crédits législatifs	4 497 000
Bureau de l'Assemblée législative	3 420 000
Bureau du vérificateur général	2 078 000
Bureaux des chefs et des membres des partis	
politiques enregistrés	1 578 000
Moins : crédits législatifs	90 000
Élections Nouveau-Brunswick	11 176 000
Moins : crédits législatifs	668 000
Bureau de l'ombudsman	902 000
Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse	902 000
Bureau du commissaire aux langues officielles	506 000
Bureau du défenseur du consommateur	
en matière d'assurances	470 000
Commissariat à l'accès à l'information et à la	
protection de la vie privée	597 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h.